

SAISON 2021-2022

ECOLE ATHLETISME

Veo 2000 La Plagne



Le club VEO 2000 est heureux d'accueillir vos enfants au sein de son école d'athlétisme. Le but de cette activité est de faire découvrir les disciplines de l'athlétisme de façon ludique **aux enfants âgés de 7 à 12 ans en 2021 (soit nés entre 2014 et 2009)**.

L'encadrement sera assuré par 2 entraîneurs diplômés + autres bénévoles.

Le nombre d'inscrit est limité à 35. La priorité sera donnée aux membres inscrits en 2020-2021 qui souhaitent revenir puis aux premiers inscrits en fonction des places restantes.

inscriptions en ligne: SITE ASSOCONNECT:

cliquer sur le lien suivant: [https://](https://veo-2000.assoconnect.com/collect/description/191487-u-ecole-athletisme-2021-2022)

veo-2000.assoconnect.com/collect/description/191487-u-ecole-athletisme-2021-2022

Pièces à joindre au dossier d'inscription:

A TELECHARGER DANS LE BULLETIN D'ADHÉSION SUR ASSOCONNECT

1. **Certificat médical de non contre indication** à la pratique de l'athlétisme, y compris en compétition **de moins de 3 mois**
2. **Attestation d'assurance pour les activités extra scolaire**
3. **Autorisations parentales signées (Page 5)**
4. Règlement de la cotisation (40 €) par CB en ligne

MERCI DE NOUS INFORMER AVANT LE LUNDI 13/09/2021 SI VOTRE ENFANT SOUHAITE OU NON CONTINUER L'ACTIVITÉ

Passé cette date, vous ne serez plus prioritaire pour vous inscrire à l'école d'athlétisme

Quand et où?

Le Mardi de 18h15 à 19h30

Stade de la Maladière à Aime

Dates?

Automne: **Reprise le mardi 14 sept.** -> mi nov. 2021

Printemps-été: début mai 2022 -> mi juillet 2022

MONTANT DE LA COTISATION: 40€

NOUVEAUTE 2021-22:

PROJET d'ÉCOLE DE TRAIL pour les enfants de 13 à 14 ans qui veulent continuer l'activité.

Informations et détails à venir...

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Site internet: veo200.com
- Site Y'a entrainement.fr (codes d'accès remis lors de l'inscription): pour inscrire votre enfant à la séance et connaître les informations de dernière minute
- Contacts: Entraîneurs:

Guillaume DEBOVE - 06 27 42 37 62
Julien DELAMUR - 06 67 18 66 02



CLUB COURSE A PIED VEO 2000

Les Villards de Macot - Macot la Plagne -
73210 LA PLAGNE TARENTOISE

Tel: 06 88 97 87 78

@ clubveo2000@gmail.com

Numéro d'agrément sportif 73S8407

Entraîneurs: Guillaume DEBOVE - 06 27 42 37 62
Julien DELAMUR - 06 67 18 86 02

Règlement intérieur Club VEO 2000 - Ecole d'athlétisme

Le club VEO 2000 est heureux d'accueillir vos enfants au sein de son école d'athlétisme. Le but de cette activité est de faire découvrir toutes les disciplines de l'athlétisme, de façon ludique, aux enfants âgés de 7 à 12 ans (enfants nés entre 2009 et 2014).

L'encadrement sera assuré par 2 entraîneurs diplômés : Guillaume DEBOVE, Julien DELAMUR, et d'autres bénévoles assistants.

Les places sont limitées à 35 enfants. La priorité sera donnée aux membres 2020-2021 puis aux premiers inscrits suivant les places restantes.

Article 1 – Catégories d'âges concernées par l'école d'athlétisme

L'école d'athlétisme est ouverte aux enfants âgés de 7 à 12 ans (soit nés entre 2009 et 2014 en 2021). Les catégories d'âges correspondantes sont les suivantes (du 01/11/2021 au 31/10/2022) :

Ecole d'athlétisme EA	2014-2013
Poussins PO	2012-2011
Benjamins BE	2010-2009

Article 2 – Dates, horaires et lieu des entraînements

Du Mardi 14 Septembre à Novembre 2020 et de début Mai à mi Juillet 2021.

Horaires : Le mardi de 18H15 à 19H30

Lieu de rendez vous : Stade de La Maldière (AIME)

IL N'Y AURA PAS D'ENTRAINEMENTS PENDANT LA SAISON D HIVER

Article 3 – Modalités d'inscription et dossier d'inscription

L'inscription n'est pas reconduite d'une année sur l'autre. Il est donc impératif de procéder à l'inscription de l'enfant chaque année en septembre. Le montant de l'adhésion à l'école d'athlétisme est de 40€ (il ne comprend pas la licence FFA qui est facultative). L'inscription est effective à réception du dossier d'inscription complet, qui comprend les pièces suivantes :

1. Fiche d'inscription dûment complétée (adresse, tel, mail...) sur le site Assoconnect
2. Certificat médical rempli par votre médecin mentionnant la « Non contre-indication à la pratique de la course à pied, y compris en compétition » (ou modèle FFA), **de moins de 3 mois.**
3. Autorisations parentales (autorisation de remettre l'enfant à des tiers définis à l'avance, autorisation d'intervention en cas d'urgence et droit à l'image).
4. Copie d'assurance pour activités extra scolaires

En l'absence de dossier d'inscription, l'enfant ne pourra être accueilli.

Date butoir pour le retour du dossier : Mardi 05 octobre 2021

Article 4 - RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les données suivantes sont recueillies après accord: Nom, Prénom, téléphone, adresse mail, adresse postale, date de naissance. Finalités du traitement: ces données seront recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents, permettre de recevoir les mails d'information sur la vie du club et la prise des licences FFA pour les personnes qui le souhaitent. En aucun cas ces données seront cédées ou vendues à des tiers.

Responsable du traitement: Président: Emmanuel GAUCHER

Destinataires des données: Gwendoline MAROUD MINGEON (secrétaire), Delphine COUNIL (Trésorier)

Article 5– Assurances et licence FFA facultative

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile auprès de la Swiss Life Michel Boni à Aime.

Par ailleurs, il est recommandé à tout pratiquant de souscrire un contrat d'assurance Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer (assurance non obligatoire conformément aux dispositions de l'article L.321-4 du code du Sport). Cette assurance facultative peut être souscrite en prenant la licence FFA. Cette licence FFA propose une responsabilité civile incluse dans la licence (http://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/pdf/docffa/notice_garantie_2018-2019.pdf) et une garantie individuelle accident.

La prise de la licence FFA se fait par l'intermédiaire du club. Cette licence est facultative mais l'adhésion au club est obligatoire pour prendre la licence.

Article 6 - Site Y'a entrainement

Lors de l'inscription, des codes d'accès vous seront remis pour accéder au site y'a entrainement. Nous vous demandons d'inscrire votre enfant sur ce site pour indiquer sa présence aux séances. Nous vous conseillons de vous connecter régulièrement pour connaître les informations de dernière minute.

Article 7- Responsabilité

- Les trajets de l'enfant entre son domicile et le point d'accueil restent sous l'entière responsabilité des parents.
- Seuls les enfants inscrits à VEO 2000 sont sous la responsabilité des entraîneurs, et ce, pendant les horaires d'entraînement.
- Les enfants repartiront uniquement avec les parents ou personnes autorisées.
- Les objets de valeur sont fortement déconseillés, la responsabilité du club ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol.
- Il est conseillé de marquer les vêtements des enfants

Article 8- Discipline et entraînement.

- Pour progresser, je suis assidu et ponctuel aux entraînements
- Pour éviter les blessures je m'échauffe correctement
- En cas d'absence, je préviens les entraîneurs (pour le planning des effectifs), en le signalant sur le site « Y'a entrainement.fr »
- Je respecte le matériel et je participe à son rangement
- Tenue conseillée : short, T-shirt, veste de pluie, casquette, basket et de l'eau (au minimum)
- J'ai un problème ou des questions, j'en parle à mon entraîneur
- A la fin de la séance j'attends mes parents sur le stade (pas sur le bord de la route).

Les absences répétées sans raison valable, une attitude indisciplinée et gênante pour le groupe, le non respect des consignes des entraîneurs (notamment en matière de sécurité) pourront entraîner la radiation de l'école d'athlétisme.

Merci de votre compréhension et vive l'athlétisme.

DOSSIER D'ADHÉSION 2021-2022

FICHE D'AUTORISATIONS

A REMPLIR PAR LES RESPONSABLES LEGAUX

ET A REMETTRE IMPERATIVEMENT AUX ENTRAINEURS LORS DE LA PREMIERE SEANCE

Nous, soussignéset.....
responsables légaux de l'enfant

1. AUTORISATION MEDICALE

Autorisons les entraîneurs du Club VEO 2000, à prendre la décision de transporter ou faire transporter notre enfant à l'hôpital le plus proche ou le plus adapté dans son intérêt et à faire donner tous les soins médicaux nécessaires à notre enfant si toutefois un accident survenait au cours de l'entraînement.

Toute pathologie médicale notable pouvant interférer avec l'activité (exemple: antécédent d'allergie alimentaire ou médicamenteuse, asthme, traumatisme) est à signaler aux entraîneurs.

2. AUTORISER MON ENFANT A RENTRER SEUL (à remplir si concerné)

autorisons notre enfant à repartir seul du lieu de l'entraînement d'école d'athlétisme pour rentrer à son domicile à l'issue de la séance durant la saison sportive 2021-2022.

3. AUTORISER D'AUTRES PERSONNES A RECUPERER MON ENFANT (à remplir si concerné)

autorisons (2 personnes maxi): Mr/Me Mr/Me.....
à récupérer notre enfant à la fin des séances d'entraînements.

4. AUTORISATION RELATIVE AU DROIT A L'IMAGE

autorisons l'équipe d'encadrement du Club VEO 2000 à prendre des photos ou à filmer notre enfant dans le cadre des activités du club et à diffuser ces photos sur les revues, documents, site internet et Facebook (groupe privé) du club.

Fait à:

Le:

Signature des responsables légaux